A UNE SEANCE GENERALE
DE QUARTIER,

Des Commiſſaires de Sa Majeſté pour la Paix, tenue à Montréal, Mardi le 1 Octobre, 1776.

Preſents. { GABL. ELEZD. TASCHEREAU, EDOUARD GUILL. GRAY, PIERRE PANET, PIERRE MEZIERE, PIERRE GUY. } *Ecuyers Commiſſ.*

IL eſt ordonné par ladite Cour à tous ceux qui ont obtenu ci-devant des Licences de ſon Excellence, pour tenir des Cantines & vendre des Boiſſons en détail, de les apporter à Jean Burke Ecuyer, Greffier de notre Cour à Montréal, d'ici au quinze du courant. Ceux de la Ville, Fauxbourgs & Banlieues qui voudront obtenir de pareilles Licences, ſeront tenus de ſe munir de Certificats de leur conduite par des perſonnes notables, leſquels ſeront viſés de deux Magiſtrats. Ceux des Campagnes ſe muniront de Certificats des Curés de leurs Paroiſſes & Officiers de Milice, pour les remettre au ſuſdit Greffier de cette dite Cour qui en tiendra une liſte exacte.

ENTENDONS que ceux qui ſont de la Ville & voiſinage des Trois-Rivieres, pourront s'adreſſer à Joſeph Godefroy de Tonnancour Ecuyer, un des Commiſſaires de Sa Majeſté, qui viſera leurs Certificats, & les fera remettre à notre Greffier.

RECOMMANDONS à toutes perſonnes qui donneront de pareils Certificats, d'être attentifs à ne les délivrer qu'à ceux qui auront montré leur Zele & leur Fidélité à Sa Majeſté & à ſon Gouvernement.

Par Ordre de la Cour,

J. BURKE, Greffier de Paix.

